

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION  
DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU CŒUR ENTRE-DEUX-MERS  
COMITE SYNDICAL du 08 juillet 2021**

**DELIBERATION N°19/2021 - Budget principal**

**Objet : PV 20 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le huit juillet à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Haux.  
Date de convocation du Comité syndical : 24 juin 2021

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents à 18h :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France	x	BOUDON	Chantal	x
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	
MAULUN	Frédéric	x	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	x	LAPUYADE	Arlette	x
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	x	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel		BONNIER	Patrick	x
LHOMET	Sylvie	x	ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine		CHAMPALOU	Karine	
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
<b>CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
QUENNEHEN	Vincent	x	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		SEVAL	Pierre	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
BAGOLLE	Céline	x	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	x	ROUGIER	Frédéric	x
HARRIS	Anne		SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	x	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline		CHAZALLET	Patrice	x
BARRABES	Xavier	x	DELPONT	André	x
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	x	MONNERIE	François	x
PAGÈS	Bernard	x	LAFON	Maryvonne	x
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	x
BOIZARD	Alain		JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 23 titulaires

Quorum : 12

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 21

Délégués excusés en cours de séance (avant la délibération 19/2021) :

Alain Zabulon, Maryse Aubin, Patrick Bonnier

Délégués représentés : 0 (pouvoir de à )

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

Suppléant ayant pris part au vote :

pour la Cdc du Créonnais, les 3 suppléants

pour la Cdc Portes Entre-deux-Mers : Patrice Chazalet, Frédéric Rougier

pour la Cdc Rurales E2M : Chantal Boudon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200049682-20210708-19-2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2021

Affichage : 27/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Comité Syndical du 20 mai 2021  
 PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt mai à dix-huit heures, le Comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Cœur Entre-deux-Mers dûment convoqué, s'est réuni à Targon.  
 Date de convocation du Comité syndical : 10 mai 2021

Secrétaire de séance : Nathalie ZEFEL

Présents :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
<b>CDC RURALES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
DALLA LONGA	Marie-France		BOUDON	Chantal	
FAVORY	Jean		SHERIFFS	Colin	×
MAULUN	Frédéric	×	GUÉRIN	Éric	
TESSIER	Sylvie	×	LAPUYADE	Arlette	×
<b>CDC LES COTEAUX BORDELAIS</b>					
AUBIN	Maryse	×	AVINEN	Marc	
JOUCREAU	Michel	×	BONNIER	Patrick	×
LHOMET	Sylvie		ZIMMERLICH	Julia	
GUERIN	Christine	×	CHAMPALOU	Karine	×
DESTRUEL	Philippe		LABBÉ	Hélène	
<b>CDC DU SECTEUR DE SAINT-LOUBES</b>					
QUENNEHEN	Vincent	×	LA MACCHIA	Bruno	
MARTIN	José		YANINI	Daniel	
MOREAU	Luc		DA COSTA	Laëtitia	
FAVRE	Emmanuelle		KOUTCHOUK	Harrag	
COTSAS	Pierre		SEVAL	Pierre	
BAGOLLE	Céline	×	AYAYI	Sylvie	
<b>CDC DES PORTES DE L'ENTRE-DEUX-MERS</b>					
MONGET	Alain	×	ROUGIER	Frédéric	
HARRIS	Anne	×	SCHOMAECKER	Denise	
ZEFEL	Nathalie	×	CASTAING	Corinne	
GOEURY	Céline		CHAZALLET	Patrice	×
BARRABES	Xavier		DELPONT	André	×
<b>CDC DU CREONNAIS</b>					
ZABULON	Alain	×	MONNERIE	François	×
PAGÈS	Bernard	×	LAFON	Maryvonne	×
CHIRON-CHARRIER	Marie-Antoinette		BARTHET-BARATEIG	Romain	×
BOIZARD	Alain	×	JOYEUX	Jean-Luc	

Nombre de délégués en exercice : 24 titulaires

Quorum : 13

Délégués présents (titulaires et suppléants) : 22 (dont 20 votants)

Délégués excusés en cours de séance : 2 ( à partir de 19h45 : Alain Zabulon, François Monnerie)

Délégués représentés : 0 (pouvoir de à )

Délégués représentés en cours de séance : 0 (pouvoir de à - heure)

A noter – pour la Cdc du Créonnais,

Suppléant ayant pris part au vote : François Monnerie

### **Préalable**

Alain MONGET ouvre la séance. Il remercie Frédéric MAULUN pour son accueil.

Il accueille :

deux nouveaux délégués au PETR :

- Christine GUERIN, Cdc Les Coteaux Bordelais, adjointe au maire de Camarsac
- Colin SHERIFFS, Cdc Rurales E2M, Maire de Saint Laurent du Bois

Florence LASSARADE, Sénatrice de la Gironde

Francis WILSIUS, Conseiller Régional référent pour le Cœur Entre-deux-Mers

Une Minute de silence en mémoire de Jean-François BROUSTAUT, Maire de Tabanac et ancien délégué au PETR est respectée.

### **Information :**

Présentation par la Mission Locale des deux Rives (Jean-Michel BIREM) et la Mission Locale des Hauts de Garonne (Pascale BERNARD) de leur offre de services respective.

### **Validation du procès-verbal du Comité syndical du 18 mars 2021**

#### **Délib. 13 2021**

Les délégués sont invités à intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Le procès-verbal du Comité syndical du 18 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Validation du rapport d'activités 2020 du PETR**

#### **Délib. 14 2021**

M. le Président propose que le rapport d'activités 2020 du PETR soit validé par le Comité syndical. Considérant la présentation de ce rapport en séance et sa transmission préalable aux délégués du Comité syndical, il sera en ligne sur le site internet du PETR et transmis aux 90 communes et 5 Communautés de communes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** le rapport d'activités 2020 du PETR.

### **Action Collective de Proximité pour les entreprises : candidature du Cœur Entre-deux-Mers**

#### **Délib. 15 2021**

L'ACP (Action Collective de Proximité) est un dispositif régional équivalent à celui de l'OCM (Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services) que le Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers a clôturé en 2018.

L'ACP est portée par la Région et les 5 Communautés de communes du Cœur Entre-deux-Mers qui se partagent la compétence économique. Dans ce cadre :

- **Il est prévu de solliciter une enveloppe d'aide à l'investissement et aux projets mutualisés** de 500 000 € sur 2 ans à l'échelle du Cœur Entre-deux-Mers avec le montage suivant :
  - 250 000 € sollicités auprès de la Région,
  - 250 000 € sollicités auprès des 5 Cdc du territoire.

Cela représente pour chaque Communauté de communes : 25 000 € en année 1 et 25000 € en année 2.

- **Il est prévu de solliciter également une enveloppe d'aide pour les bilans conseils** (diagnostic du projet d'investissement de l'entreprise fait par un prestataire extérieur) avec le montage suivant :
  - chaque Cdc pourra financer, si elle le souhaite, tout ou partie des bilans conseils.

**Chacune des 5 Communautés de communes a délibéré pour la mise en place de cette ACP.**

Selon les modalités de candidature, le dispositif ne pourra pas être initié avant le dernier trimestre 2021 et les premières aides directes ne seront versées qu'en 2022. Ce qui impacterait principalement les budgets des Communautés de communes sur les années 2022 et 2023.

La rédaction et l'animation de l'ACP sont confiées au Pôle Territorial du Cœur Entre-deux-Mers. L'instruction et le suivi des dossiers seront conduits par **un comité de pilotage** qui assurera le bon déroulé des opérations et qui sera constitué d'élus et techniciens des 5 Communautés de communes du territoire, du Pôle Territorial et du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine.

**Une attention particulière sera portée à :**

- Commerces de centre bourg et entreprises de proximité
- Modernisation des outils de production en lien avec de la création d'emploi ou d'apprentissage
- Qualité des projets en termes de développement durable et local
- Modernisation des démarches commerciales notamment numériques
- Transmission/reprise
- Transition digitale
- Développement durable

**Financement attribué aux entreprises**

- Aide directe à l'investissement des entreprises 20 à 30 % des dépenses éligibles plafonnées à 50 000 € HT soit une subvention maximum de 15 000 € pour une entreprise ou un projet mutualisé.
- Aide au financement du diagnostic du projet avec un bilan conseil réalisé par un prestataire. Une subvention est possible sur tout ou partie du montant HT du bilan conseil (coût unitaire estimé de 800€).

➤ **Aides directes à l'investissement et aux projets mutualisés pour les 2 années**

<b>Dépenses :</b>	<b>HT</b>
Aides directes à l'investissement et aux projets mutualisés <b>pour les 2 années</b>	500 000 €
<b>TOTAL</b>	500 000 €

<b>Plan de financement :</b>	<b>%</b>	<b>HT</b>
Cdc Portes Entre-deux-Mers	10	50 000 €
Cdc Les Coteaux Bordelais	10	50 000 €
Cdc Rurales Entre-deux-Mers	10	50 000 €
Cdc Secteur de Saint-Loubès	10	50 000 €
Cdc Créonnais	10	50 000 €
Région	50	250 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>500 000 €</b>

➤ **Prestations de services pour les bilans conseils**

<b>Dépenses :</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Prestations de services pour 50 bilans conseils (estimation 10 bilans conseil par Cdc - coût estimé : 800 euros HT par bilan conseil)	40 000 €	8 000€	48 000€
<b>TOTAL</b>	40 000 €	8 000 €	48 000 €

**Plan de financement** Prestations de services (coût estimé : 800 € HT par bilan conseil) :  
Chaque Communauté de communes choisit de financer ou non tout ou partie des bilans conseils. Le montant restant sera à la charge de l'entreprise.

Les remarques sont les suivantes :

M. MONGET : le PETR travaillera avec les Communautés de communes afin d'établir le règlement d'intervention nécessaire à la mise en place de l'ACP.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **d'autoriser** le Président à déposer la candidature du Cœur Entre-deux-Mers pour la mise en place d'une ACP,

- **de valider** le plan de financement prévisionnel de l'opération citée ci-dessus,

- **d'autoriser** le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,

- **d'autoriser** le Président à signer les conventions, devis et autres documents nécessaires à cette opération.

### **Budget principal – Décision modificative 1 – Cotisations CNFPT et CDG Délib. 16 2021**

La cotisation CNFPT sera prélevée sur le compte 6336 d'où la régularisation.  
Considérant les besoins suivants :

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
012 – 64 - 6451 URSSAF	800,00	63 – 6336 Cotisations CNFPT et CDG	800,00
Total	800,00	Total	800,00

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** cette décision modificative,

- **d'effectuer** les virements de crédits nécessaires.

### **Budget principal - Décision modificative 2 – Matériel informatique Délib. 17 2021**

Suite à la mise en place du télétravail et aux besoins des différents services, il a été acquis 4 ordinateurs portables, 1 écran et 1 disque dur externe pour les sauvegardes.

Considérant les besoins suivants :

Section d'investissement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
21 – 2188 Autres immobilisations corporelles	500,00	21 – 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	500,00
Total	500,00	Total	500,00

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** cette décision modificative,

- **d'effectuer** les virements de crédits nécessaires.

**Budget principal - Décision modificative 3 – Amortissements 2021**  
**Délib. 18 2021**

Suite à l'état de l'Actif transmis par le Service de Gestion Comptable, il est nécessaire de procéder à une régularisation de compte à compte pour les amortissements 2021.

Considérant les besoins suivants :

Section de d'investissement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
28 – 28183 Amortissement Matériel de bureau et matériel informatique	100,00	28 – 28188 Amortissements Autres immobilisations corporelles	100,00
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>Total</b>	<b>100,00</b>

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** cette décision modificative,
- **d'effectuer** les virements de crédits nécessaires.

**Budget annexe EDS – Décision modificative 1 – Changement de logiciel d'instruction**  
**Délib. 08 2021**

Considérant l'achat d'un nouveau logiciel d'instruction et de dématérialisation des actes d'urbanisme, il est nécessaire de procéder à une modification budgétaire (ajustement de la répartition des coûts et diminution du virement à la section d'investissement de 5 300 € au lieu de 8 400€) :

Section de fonctionnement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
011 – 61 – 6156 Maintenance	3 100,00	011 – 62 –6262 – Frais de télécommunication (hébergement du logiciel)	6 100,00
023 – Virement de la section de fonctionnement	5 300,00	011 – 61 – 6184 Versement à des organismes de formation	2 300,00
<b>Total</b>	<b>8 400,00</b>	<b>Total</b>	<b>8 400,00</b>

Section d'investissement :

Augmentation de crédits		Augmentation de crédits	
20 – 2051 – Concessions, logiciel	5 300,00	021 – Virement à la section d'investissement	5 300,00
<b>Total</b>	<b>5 300,00</b>	<b>Total</b>	<b>5 300,00</b>

Les remarques sont les suivantes :

M. SHERIFFS : toutes les communes sont-elles obligées d'avoir un accès dématérialisé ?

M. MAULUN : seules les communes de plus 3 500 habitants sont obligées en matière d'actes d'urbanisme. En revanche l'ensemble des communes doivent mettre en place un accès numérique (SVE). La proposition mutualisée par le PETR permet aux communes d'anticiper cette demande de la part des habitants. Le coût mutualisé est nettement inférieur à un coût supporté par une commune seule.

Mme TESSIER : ce coût peut-il être inférieur puisque que la TVA va être récupérée ?

Mme BANCELIN : le montant de la cotisation indiquée est un montant plafond qui sera ajusté si les subventions demandées sont obtenues.

Mme ZEFEL : quel est le montant de l'acquisition du logiciel ?  
 Mme MAGNANT : 6 400 € HT (puis 5 652 € de formation et 2 115 € d'hébergement)  
 M. PAGÈS : comment est effectué l'hébergement ?  
 M. MAULUN : le stockage sera sur 2 sites. Le prestataire est dans les Landes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,  
 - **de valider** cette décision modificative,  
 - **d'effectuer** les virements de crédits nécessaires.

**Budget annexe EDS – Décision modificative 2 – Amortissements 2021**  
**Délib. 09 2021**

Suite à l'état de l'Actif transmis par le Service de Gestion Comptable, il est nécessaire de procéder à une régularisation de compte à compte pour les amortissements 2021.  
 Considérant les besoins suivants :

Section de d'investissement :

Diminution de crédits		Augmentation de crédits	
28 – 28183 Amortissement Matériel de bureau et matériel informatique	300,00	28 – 28188 Amortissements Autres immobilisations corporelles	300,00
Total	300,00	Total	300,00

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,  
 - **de valider** cette décision modificative,  
 - **d'effectuer** les virements de crédits nécessaires.

**Budget annexe EDS – Dématérialisation – Cotisation des communes**  
**Délib. 10 2021**

Le PETR mutualise les coûts de dématérialisation (17 000 euros TTC) des actes d'urbanisme pour ses communes adhérentes.

Ce service ne sera facturé qu'aux communes volontaires.

L'appel à cotisation 2021 pour la dématérialisation sera basé sur le nombre d'habitants de chaque commune. Le tableau ci-dessous indique cette cotisation.

COMMUNES	Nb habitants	Appel à cotisation pour la Dématérialisation
BAIGNEAUX	450	177,75
BARON	1 180	466,11
BAURECH	905	357,48
BEGUEY	1 207	476,78
BELLEBAT	270	106,65
BELLEFOND	229	90,46
BLASIMON	926	365,78
BLESIGNAC	307	121,27
CAMBES	1 698	670,73
CAMBLANES ET MEYNAC	3 057	1 207,54
CARDAN	508	200,66
CENAC	2 029	801,47

COURPIAC	127	50,17
CREON	4 866	1 922,11
DIEULIVOL	343	135,49
ESCOUSSANS	301	118,90
FALEYRAS	438	173,01
FRONTENAC	746	294,68
HAUX	850	335,76
LA SAUVE	1 574	621,74
LADAUX	201	79,40
LANGOIRAN	2 171	857,56
LE POUT	618	244,12
LE PUY	410	161,95
LE TOURNE	816	322,33
LOUPES	826	326,28
LOUPIAC	1 123	443,60
LUGASSON	306	120,87
MADIRAC	265	104,68
MARTRES	111	43,85
MAURIAC	246	97,17
MONTIGNAC	145	57,28
PORTE de BENAUGE	505	199,48
QUINSAC	2 235	882,84
ROMAGNE	472	186,44
SADIRAC	logiciel déjà acquis	0,00
SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX	3 321	1 311,82
SAINT FELIX DE FONCAUDE	296	116,92
SAINT GEMME	191	75,45
SAINT LAURENT DU BOIS	252	99,54
SAINT LEON	344	135,88
SAUVETERRE	1 842	727,61
SOULIGNAC	438	173,01
St Genès de Lombaud	404	159,58
TABANAC	1 106	436,88
TAILLECAVAT	292	115,34
TARGON	2 090	825,57
	<b>43 037</b>	<b>17 000,00</b>

Pour bénéficier de la prestation de dématérialisation, toute commune non mentionnée dans ce tableau devra régler l'année de son adhésion : 0.40 euros par habitant.

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** le nombre d'habitants par commune comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- **de fixer** la cotisation 2021 des communes pour la dématérialisation telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus,

- **de fixer** l'adhésion à la prestation de dématérialisation pour toute nouvelle commune (non mentionnée dans le tableau ci-dessus) de la façon suivante : 0.40 euros par habitant, l'année de son adhésion,
- **d'autoriser** le Président à déposer les demandes de subvention nécessaires pour l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions, devis et autres documents nécessaires à cette opération.

### **Budget annexe EDS – Demande de subvention dématérialisation Délib. 11 2021**

**Objectif du projet :** mettre en place un logiciel informatique permettant l'instruction dématérialisée des autorisations d'urbanisme au sein de notre service et équiper toutes les communes adhérentes à ce service avec portail permettant aux usagers de déposer leurs dossiers d'urbanisme en ligne.

**Descriptif du projet :** Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Cœur Entre-deux-Mers (5 Communautés de communes, 90 communes, 104 631 habitants) instruit aujourd'hui les actes d'urbanisme pour 47 de ses communes. Notre service instructeur doit s'équiper d'un logiciel permettant non seulement d'instruire les demandes d'urbanisme de nos communes adhérentes mais aussi proposer aux communes adhérentes le portail permettant aux usagers de déposer leurs dossiers en ligne. Ce logiciel doit également permettre de se raccorder, pour le 1er janvier 2022, à la plateforme de l'Etat « Plat'AU », et intégrer et mettre à disposition des usagers et communes les données MAJICS et documents d'urbanisme réglementaires des communes. La mise en place de formations sera également envisagée auprès des communes adhérentes.

**Collectivités bénéficiaires associées :** les 47 communes adhérentes au service instructeur.

#### **Résultats attendus :**

- Pour le service : instruction dématérialisée, raccordement à Plat'AU et accès à la cartographie et aux documents d'urbanisme des communes via le logiciel.
- Pour les communes : installation du portail usager via notre logiciel d'instruction sur les sites des communes adhérentes au service.

Considérant les dépenses et le plan de financement de l'opération :

<b>Dépenses :</b>	<b>HT</b>
Acquisition du logiciel	6 400,00
Formation	5 652,00
Hébergement	2 115,00
<b>TOTAL</b>	<b>14 167,00 €</b>

<b>Plan de financement :</b>	<b>HT</b>	<b>Taux</b>
Autofinancement Pôle CE2M	0	0
Etat – Plan de relance	<b>14 167,00 €</b>	100%
<b>TOTAL</b>	<b>14 167,00 €</b>	<b>100%</b>

Ce point n'appelle pas de remarques.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité,

- **de valider** le plan de financement de l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à déposer une demande de subvention pour l'opération citée ci-dessus,
- **d'autoriser** le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

## **Non soumis à délibération :**

### **1. Point d'avancement sur plusieurs dossiers :**

- a. CRTE (Contrat de Relance et de Transition Écologique - étapes à venir)

Chiffres clés (finaux)

Nombre total de projets inscrits 2021-2026 : 725

Très forte mobilisation des collectivités du territoire (communes, communautés de communes, syndicats)

Montant total d'investissements publics 2021- 2026 : 284 670 510.53 € HT

Rencontre avec la préfecture prévue le 25 mai.

- b. Ambition 2030 (étapes à venir)

- c. Observatoire du foncier agricole (plaquette offre de service)

### **2. Liste des décisions du Président**

Sans objet

Pour conclure, Alain MONGET invite Francis WILSIUS et Florence LASSARADE à clôturer ce comité syndical.

Francis WILSIUS indique qu'il a eu un grand plaisir à participer aux réunions et salue le dynamisme du PETR.

Alain MONGET le remercie d'avoir accompagné le Pôle de manière aussi assidue et le remercie pour son appui car il est important d'avoir un élu référent à la Région.

Florence LASSARADE remercie l'implication du territoire et du PETR, notamment sur le volet économique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h27.

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis à approbation du Comité syndical.

Les délégués peuvent intervenir afin d'apporter des rectifications éventuelles. L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (0 abstention) le procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 qui a été communiqué au préalable à l'ensemble des délégués du Comité syndical.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision de nomination peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication,
- le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré le 8 juillet 2021**

**Le Président,**

  
**Alain MONGET**

